

CARTE DE GARANTIE

CH

DÉCORATION DE TABLE LED

Veuillez rapporter le produit et le ticket de caisse respectif dans votre **filiale ALDI SUISSE**.

11/2022



MODÈLE (S'il vous plaît sélectionnez):

- GT-AB-03 (Boule antique, argentée)
- GT-AB-03 (Boule antique, dorée)
- GT-WB-01 (Balles de fils, argentées)
- GT-WB-01 (Balles de fil, dorées)
- GT-PCW-01 (Pomme de pin)

ALDI SUISSE AG
Niederstettenstrasse 3
9536 Schwarzenbach, SWITZERLAND

N° RÉF. :

723175

FABRICANT/IMPORTATEUR

GLOBALTRONICS GMBH & CO. KG
Bei den Mühren 5
20457 HAMBURG, GERMANY
PO51031087

Description du dysfonctionnement :

Vos coordonnées :

Nom : _____

Adresse : _____

E-Mail : _____



Conditions de garantie

Cher client,

La **garantie de d'ALDI SUISSE** vous offre grand nombre d'avantages par rapport aux obligations de garantie légales:

Période de garantie: **3 ans** à partir de la réception de la marchandise

Garantie: échange gratuit ou remboursement
pas de coûts de transport

Veuillez noter que le type de garantie est déterminé au cas par cas par **ALDI SUISSE**.

Afin de bénéficier de la présente garantie:

- rappez le produit, la carte de garantie et le ticket de caisse respectif dans votre filiale **ALDI SUISSE**.

La garantie ne s'applique pas:

- **aux dommages causés par un phénomène naturel** (p. ex. foudre, inondation, incendie, gel, etc.), **par un accident, par le transport, par les piles qui ont fui ou par une utilisation non conforme**
- **aux dommages causés ou aux modifications effectuées par le client/par des tiers**
- **dans le cas d'un non-respect des recommandations de sécurité et d'entretien ou d'une erreur de manipulation**
- **à l'entartement, à la perte de données, aux programmes malveillants et aux brûlures d'écran**
- **aux pièces d'usure dans le cadre d'une utilisation normale** (p. ex. capacité de charge de la batterie)

L'obligation de garantie légale du fournisseur n'est pas limitée par la présente garantie. La durée de validité de la garantie ne peut être prolongée que si cette prolongation est prévue par une disposition légale. Dans les pays où la législation en vigueur prévoit une garantie (obligatoire) et/ou une obligation de tenue de stock de pièces détachées et/ou une réglementation des dédommagements, ce sont les obligations minimum prévues par la loi qui seront prises en considération. L'entreprise de service après-vente et le vendeur déclinent toute responsabilité relative aux données contenues et aux réglages effectués par le déposant sur le produit lors de l'envoi en réparation.